



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

salles de cinéma

Question écrite n° 128038

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le sous-titrage des écrans numériques dans les cinémas. En effet, si le sous-titrage au cinéma a longtemps été coûteux, la numérisation a rendu possible un sous-titrage des films à un coût très faible pour le producteur (entre cinq et dix euros la minutes). Le numérique permet également de projeter le sous-titrage en dehors de l'écran, et donc sans gêne pour les autres spectateurs. De plus, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dispose qu'un principe général d'accessibilité doit s'appliquer à tous les établissements recevant du public à partir du 1er janvier 2015. En conséquence, elle s'inquiète de la non-réalisation de cet objectif, compte tenu du fait que, selon les sites spécialisés sur le sous-titrage pour les malentendants et les sourds, actuellement seuls quatre à cinq films sur une production annuelle d'environ 250 films sont sous-titrés. De plus, elle pose la question de l'utilité d'une aide seulement incitative annoncée par lui dans un communiqué de presse daté du 27 janvier 2012, et lui demande quelles mesures concrètes il propose afin d'atteindre l'objectif fixé.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128038

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1195

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)